



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRRF/2004/2
21 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS ET FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage (GRRF)
(Cinquante-cinquième session, 3-6 février 2004,
point 6.4 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 15
À LA VERSION ORIGINALE DU RÈGLEMENT N° 54

(Pneumatiques pour véhicules utilitaires)

Communication de l'expert de l'Organisation technique européenne du pneu
et de la jante (ETRTO)

Note: Le texte ci-après a été établi par l'expert de l'ETRTO. Il est fondé sur un document (document informel n° 15) distribué sans cote au cours de la cinquante-quatrième session (TRANS/WP.29/GRRF/54, par. 37).

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts en matière de roulement et de freinage.

A. PROPOSITION

Paragraphe 3.1.15, modifier comme suit:

«3.1.15 La mention “FRT” (pneumatiques pour essieux tirés) pour les pneumatiques conçus spécifiquement pour les essieux de remorques et les essieux de véhicules automobiles autres que les essieux directeurs et moteurs avant.».

* * *

B. ARGUMENTATION

Préciser le libellé du paragraphe afin de clarifier la définition et d’assurer la cohérence avec la pratique actuelle.
